



8, Rue de Rive, 1204 Genève
Tél. (022) 310 07 35, Fax (022) 310 07 39
www.arif.ch / e-mail info@arif.ch

FORMATION CONTINUE – LSFIN

Mise en œuvre pratique de la LSFIn et jurisprudence relative aux services financiers
Formation e-learning

À chaque renouvellement biennal de l'enregistrement, le Conseiller enregistré doit démontrer avoir suivi une formation continue en matière de connaissances des règles de conduite de la LSFIN, et d'évolution du droit des services financiers relatif à la LSFIN. Cette formation continue doit comporter deux heures de formation continue par période de deux ans.

Les participants doivent se connecter sur une plateforme sécurisée au moyen d'une adresse e-mail individuelle préalablement communiquée à l'ARIF. La finance d'inscription doit être entièrement réglée à l'avance au moyen d'une carte de crédit valable.

- Module 1 **Stéphanie Hodara El Bez**, Associée, Altenburger Ltd legal+tax, membre du Comité de l'ARIF
« Mise en œuvre pratique de la LSfin : Gestion de fortune et distribution de produits financiers »
- Module 2 **Antoine Amiguet**, Associé chez OBERSON ABELS SA, Membre du Comité de surveillance et de stratégie de Sustainable Finance Geneva (SFG)
« Jurisprudence relative aux services financiers »
- Quiz Test d'évaluation

Veillez noter que la session de formation sera clôturée par un quiz en ligne et que les certificats de participation seront envoyés par e-mail aux personnes ayant suivi tous les modules et rempli le test d'évaluation

Frais d'inscription : CHF 322.-/ pers. (TVA 8.1% incluse)

Cette formation est destinée aux prestataires de services financiers et aux conseillers à la clientèle subordonnés à l'art. 6 LSFin et listée comme formation continue reconnue en matière de règles de comportement LSFin